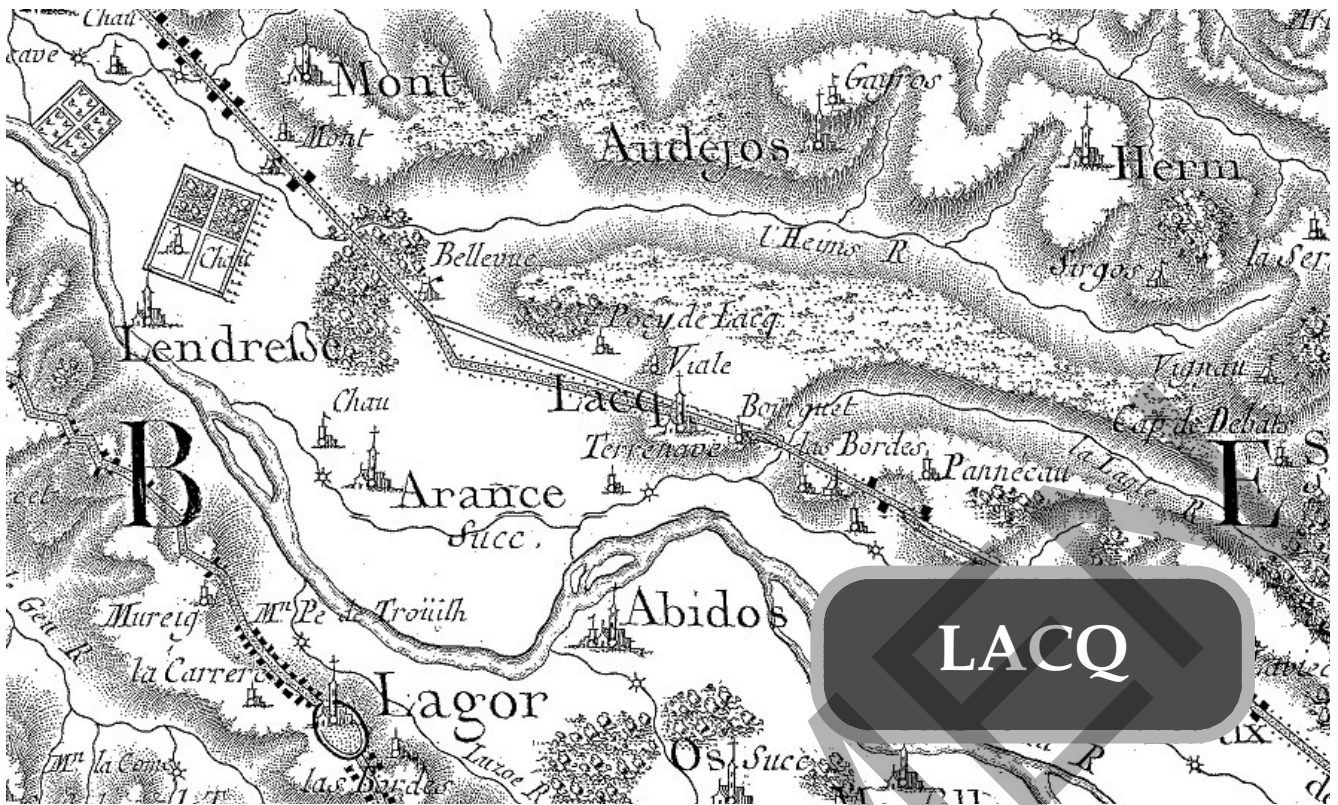


Les moulins au nord du Gave de Pau

Plusieurs moulins, les plus proches du Gave, lui empruntaient l'eau, au moyen de canaux parfois très longs. Bien plus nombreux étaient les moulins prenant leur eau des ruisseaux affluents. Les deux principaux ruisseaux qui ont alimenté des moulins au nord du Gave, sont l'Henx et la Geüle.



Autrefois

Il y a eu trois moulins à Lacq, tous trois appartenait à l'origine à des seigneurs.

- Un moulin au nord-ouest du village, bâti sur l'eau de l'Henx faisait partie de la seigneurie de Poey de Lacq, seigneurie qui sera jointe à celle de Lacq
- Au sud, les deux moulins, celui de haut et celui de bas alimentés par un canal de dérivation du Gave, appartiendront à la seigneurie de Lacq.

Le moulin de Poey de Lacq

Le moulin de Poey de Lacq figure sur le cadastre napoléonien mais non sur la carte de Cassini. Cela ne nie pas son ancienneté, il a fort bien pu avoir eu une existence ancienne.

Mais en 1675, le seigneur de Lacq qui dénombrait aussi la seigneurie de Poey de Lacq n'y a pas déclaré de moulin.

Ce moulin aujourd'hui démolit n'est connu que par le plan cadastral ancien.

Le moulin de haut

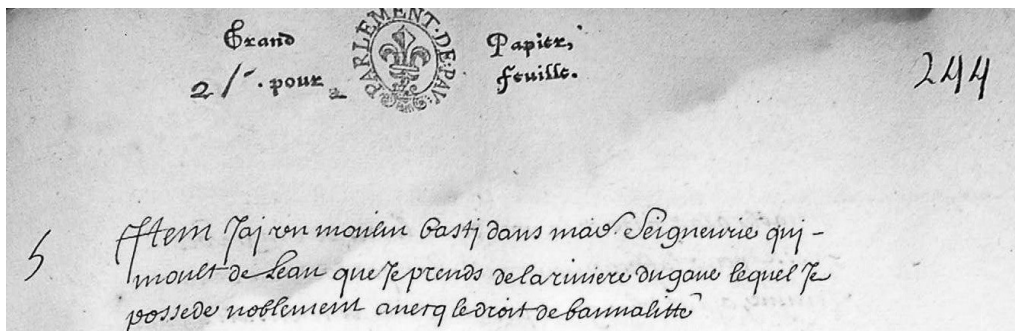
Situé sur la rive droite du Gave, le moulin de haut était alimenté par un canal amenant l'eau du Gave depuis Artix et, d'après la carte cadastrale, par un petit ru appelé l'Aigle. C'était un moulin à blé à trois meules.

Ce premier moulin de Lacq faisait partie de la seigneurie de Lacq. Il a donc fort probablement une existence des plus anciennes. D'autant que la seigneurie de Lacq a pour origine une puissante baronnie, celle de la famille de Lescun.

C'est Barthélémy de Larroque qui en 1675 dénombre ce moulin à l'occasion de la confection du Papier Terrier.

Grâce à la communication que Pierre de Lestapis nous a faite l'an dernier, nous connaissons les péripéties de ce moulin qui a continué de moudre jusqu'en 1921.

Jusqu'à là, le moulin est toujours resté attaché au château et à la terre seigneuriale. Dès la fin du 19^{ème}, des études avaient été faites pour utiliser son énergie à la production d'électricité, sans que l'on sache si le projet a abouti.



1675 - (B672)

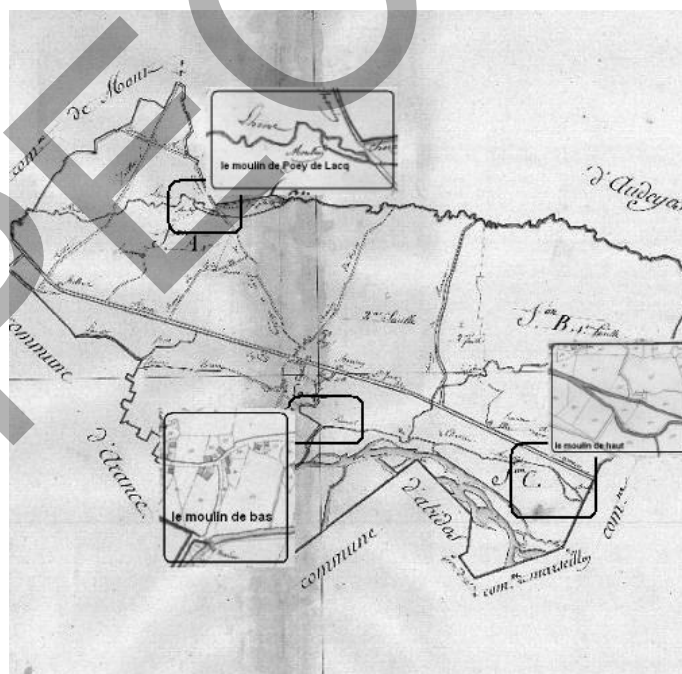
Le moulin de bas ou de Lartia

Ce moulin est plus récent, probablement construit par l'un des derniers seigneurs de Lacq. Il prend l'eau de la rivière l'Aulouze et du Gave par un canal. C'est un moulin à quatre meules, il écrasait le froment et le maïs. Vendu en 1832 à Bernard Lartia, il restera un certain temps dans cette famille de meuniers qui lui laisseront leur nom. Jusqu'au jour où il fut ramené dans le domaine du château de Lacq, en 1897. D'abord affermé à une famille de meuniers de Maslacq, la famille Castandet, il deviendra leur propriété et sera transformé en minoterie (d'après notes de Pierre de Lestapis).

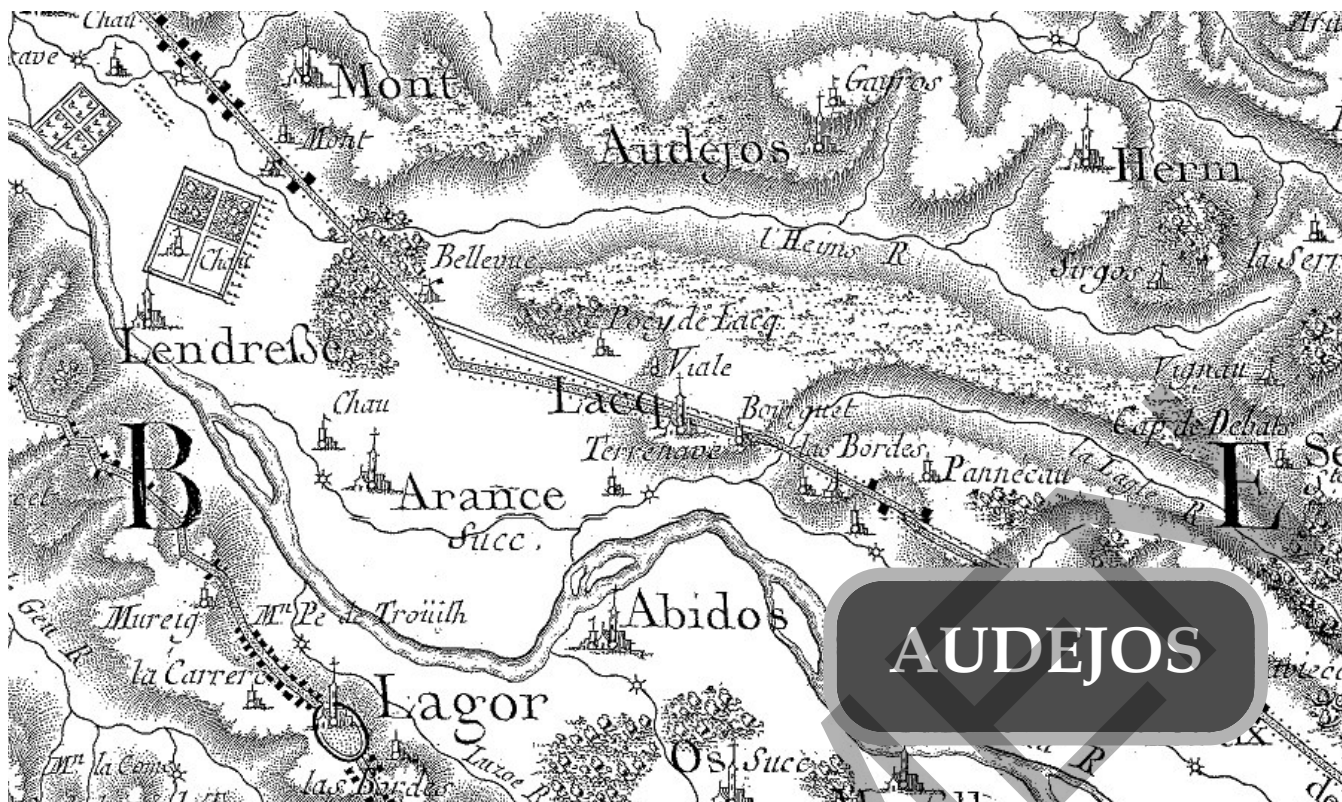
Entre-temps, à la mort de Bernard Lartia en 1861, les biens furent partagés entre Jeanne Jourda à sa veuve et ses trois enfants : Jean l'aîné, meunier, Jean-Baptiste, domestique à Arthez et Magdeleine, épouse de Jean Bernède de Bésingrand.

En 1924, la minoterie tenue par la veuve Castandet a une capacité de 12 quintaux par 24 heures.

En 1936, la minoterie Castandet frères aura une capacité de 40 quintaux par 24 heures.



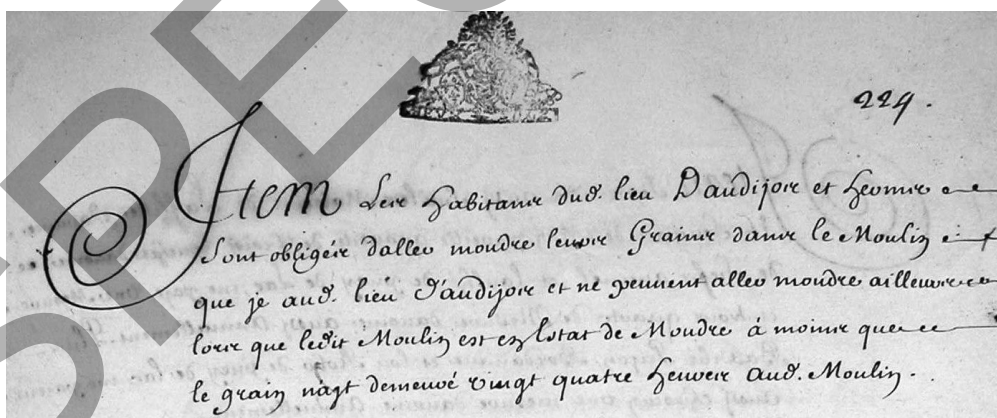
Plan cadastral napoléonien.



Le moulin d'Audéjos

Faute de documents, il n'est pas possible de connaître son origine. Le censier de 1385 ne fait pas mention de moulin ni de meunier.

Son existence n'est connue qu'à partir de 1675, par le dénombrement qu'en a fait le Baron de Gayrosse, alors seigneur d'Audéjos.



Aveu du moulin d'Audéjos. (ADPA - B 672)

Le moulin d'Audejos était bâti sur l'eau de la Geüle, ruisseau, qui prend sa source à la limite du territoire d'Audéjos et qui alimente en aval le moulin de Mont, puis ceux de Gouze.

C'était un moulin banal. Il devait avoir une grande capacité car il semble avoir été le seul moulin de l'importante seigneurie de Gayrosse qui comprenait les territoires d'Audéjos, Herm et Orins.

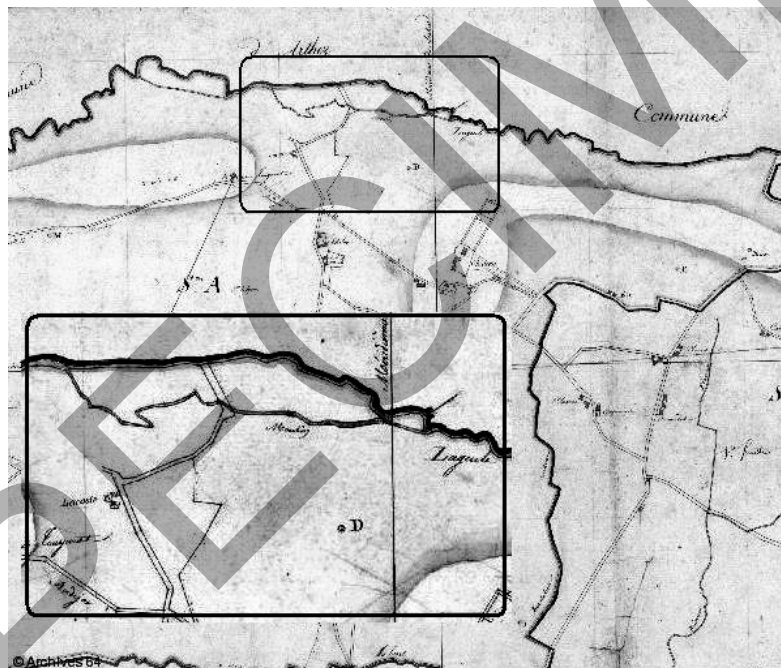
Les documents plus récents confirment qu'il est demeuré le seul moulin de la commune. Les descendants du baron de Gayrosse en ont conservé la propriété jusqu'en 1867. Depuis, il est resté la propriété de la famille Rey Vergés.

Le moulin qui travaillait à deux meules, moulait blé et maïs. Il a cessé son activité au début du 20^{ème} siècle.

■ Les meuniers d'Audéjos

Les registres des dénombrements de la population gardent la trace des familles de meuniers qui y ont travaillé :

- Baptiste Lartiaa de 1846 jusqu'en 1861, date à laquelle il avait 43 ans
- Jean Domecq, 24 ans lui a succédé
- En 1866, c'est Jean Castandet, 35 ans, qui faisait fonctionner le moulin avec un autre meunier, Jean Laborde, 36 ans
- En 1872, Marie Guillemelou, 40 ans, veuve Lavigne est la meunière. Elle est aidée par un jeune meunier de 20 ans, Jean Ducos
- C'est ce même Jean Ducos qui sera le meunier d'Audéjos jusqu'en 1886.
- André Montané prendra le relais en 1886 et en 1891, il sera aidé par Pierre Montané. En 1896 ils seront encore tous deux dans leur fonction. Le moulin d'Audéjos est maintenant connu sous le nom de moulin Montané.

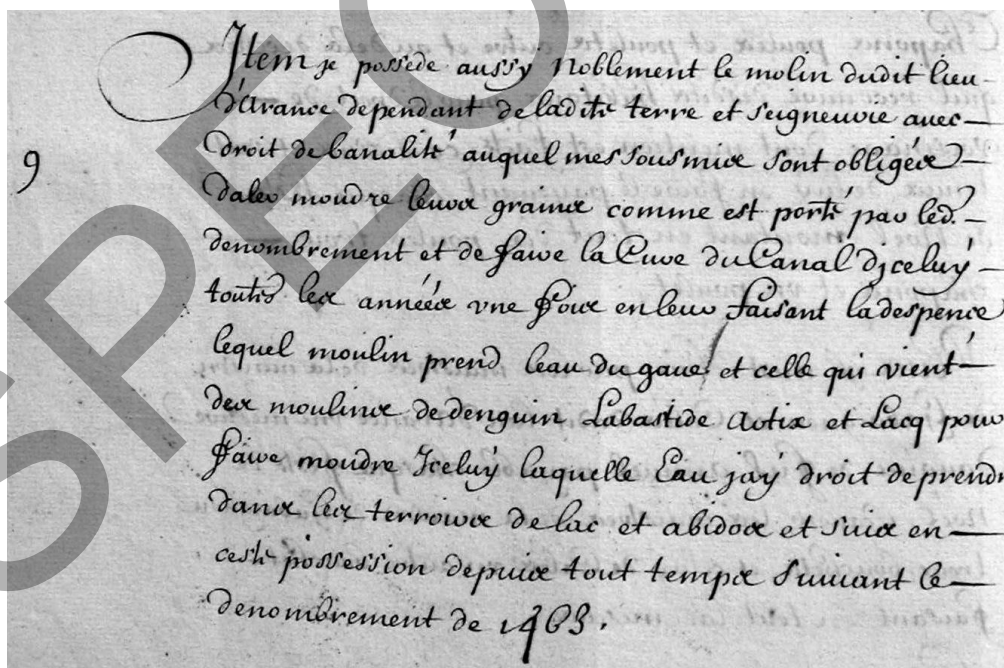


Plan cadastral napoléonien.



Le moulin d'Arance

L'existence d'un moulin à Arance est avérée dès le 14^{ème} siècle, puisque le recensement de 1385 fait état de la maison du meunier. Il figurait dans le dénombrement de 1463. En 1675, le moulin dépendait de la seigneurie d'Arance à laquelle il appartenait. C'est Pierre d'Espoey qui le dénombre parmi ses biens nobles.



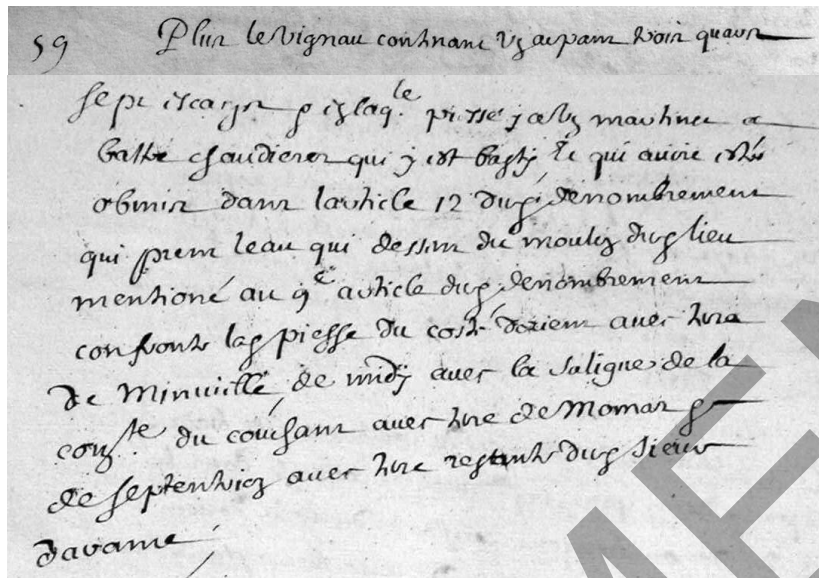
Aveu du moulin d'Arance.

Comme le décrit ce seigneur dans son dénombrement, le moulin d'Arance prenait l'eau du Gave, au moyen d'un très long canal, aujourd'hui partiellement disparu en raison de l'implantation de l'usine de Lacq. Empruntant probablement un ancien lit du Gave, ce canal, réalimenté de loin en loin par des dérivations ou des eaux refluant des moulins d'amont, fournissait l'eau à plusieurs moulins situés au nord⁽⁹⁾ du Gave, tels ceux de Lacq, par exemple.

(9) Un canal identique longeait la rive sud. Voir les moulins de Bésingrand.

Le martinet

Toujours en 1675, Pierre d'Espouey déclare un martinet à battre les métaux. Ce martinet est actionné par l'eau du canal de sortie de son moulin.



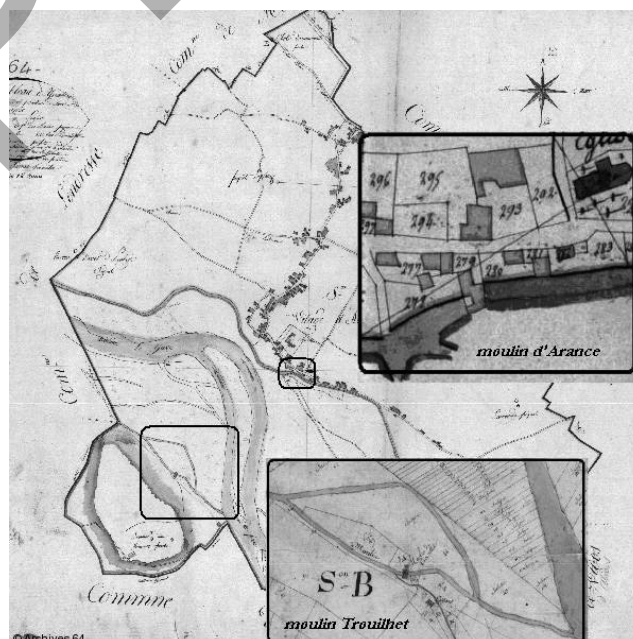
Dénombrement de la pièce de terre appelée « le vignau » dans laquelle est bâti le martinet.
(ADPA - B 670)

Le moulin au 19^{ème} siècle

Après la Révolution, le domaine d'Arance appartient à la famille Peigné. Le domaine fait l'objet d'une estimation en 1825.

L'article 6 de ce document concerne le moulin :

6° - un moulin à trois ou quatre doubles meules prenant l'eau à la rivière par embranchement et le réseau par un canal formé à cet effet depuis bien longtemps. Il y a des écluses après () pour empêcher l'écoulement de l'eau par le canal lors des grandes crues de la réserve, soit lorsqu'on va curer le canal. On observe que le canal traversant le milieu du village dont les maisons sont agglomérées, formant à peu près un bourg, cette eau sert en même temps aux besoins de la communauté. Ce moulin donne actuellement 1 200 frs de revenu. Il a été des temps, lorsque les grains avaient un bon prix () où ce moulin donnait 2 000 frs. (2 J 285)



Les deux moulins d'Arance.

Le moulin Trouilhet

Un second moulin a été bâti sur le territoire d'Arance, au sud du Gave sous le coteau de Lagor. Alimenté lui aussi par l'eau de Gave, au moyen d'un court canal. Il est probable que ce moulin ait été bâti plus tardivement, au 17^{ème} siècle, à l'époque où se bâtissaient les deux moulins voisins d'Abidos et de Lagor (Cabé). On n'a pas trouvé d'autres documents sur ce moulin que ce plan cadastral et la trace de deux meuniers qui y ont travaillé : Bernard Cougettou en 1809 et Jean Trouilhet en 1831.

Il semble que ce soit ce dernier meunier qui a laissé son nom au second moulin d'Arance

La famille Casanave a été la dernière propriétaire de ce moulin qui a été détruit vers 1970.

Comme la commune de Lendresse voisine, Arance a une partie de son territoire sur la rive gauche du Gave. Ceci explique l'importance qu'avaient autrefois les bacs pour ces deux communes.

SPECIMEN



Le moulin de Mont

Il n'y avait à Mont en 1385 qu'une abbaye laïque et une domeniadure. Il n'y a pas eu de moulin recensé, ni de meunier, mais un moulin vicomtal a fort bien pu exister alors, comme c'était le cas dans bien des paroisses.

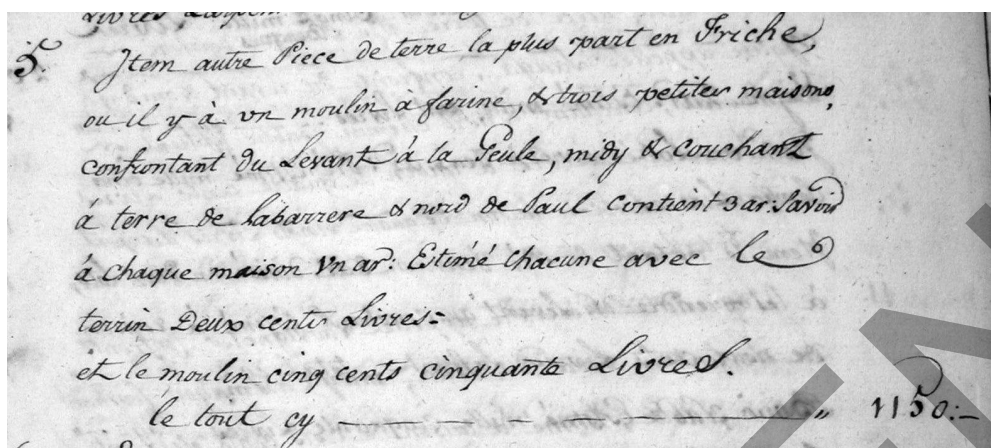
Au 17^{ème} siècle, la domeniadure est devenue seigneurie juridictionnelle et le moulin de Mont qui en dépend est un moulin banal. Il prend l'eau d'un petit ruisseau affluent du Gave, la Geüle.

Samuel de Saffores, seigneur de Mont le dénombre ainsi en 1675, parmi ses biens nobles :

37 Item je tiens et possède Noblement vn moulin moulant en ladite terre et seigneurie de Mont batti sur le Ruisseau de la geule droit de banalitt' sur, toute mesdite sousmise avec ses Canaux au dessus et au dessous auquel moulin toute les habitance dudit lieu de mont sont assujettis de moudre, sont aussy tenue lesdite habitance de Cruses lesdite Canaux vne fois l'année lors qu'ils en seront requies en leur faisant la despense Controitt' ledit molin du Costé du leuant avec chemin publicq du Costé du midy avec terre a moy appartenant appelée Lasterae du Costé du septentrion et du Couchant avec autre terre vague a moy appartenant

Aveu moulin Saffores. (ADPA - B 670)

En 1734, c'est Monsieur de Lendresse qui paie l'impôt pour le moulin de Mont. Il s'agit vraisemblablement du descendant de Samuel de Saffores puisque ce dernier détenant également la maison de Lendresse pouvait être désigné ainsi. (C 937)



Après la Révolution

Quelque cinquante ans plus tard, en 1792, le moulin de Mont est recensé dans les biens d'une famille qui a émigré, la famille Pareige, selon ce document coté Q 124. Sa valeur a été estimée à 550 livres. Cette estimation a précédé la vente du moulin confisqué.

En 1846, les conclusions d'un procès autour de ce moulin nous apprennent que le moulin des anciens seigneurs a été vendu par l'Etat. Il semblerait que plusieurs propriétaires se soient succédé : Galos, Diussan puis Pierre Joseph. Ce dernier propriétaire et meunier du moulin de Mont est poursuivi en dommages et intérêts par le sieur Jean Anglade de Mont dont les terres auraient été inondées par le débordement du canal. Les conclusions portant que les terres dudit Anglade auraient été tout aussi bien inondées si le moulin n'avait pas existé. Le plaignant a été débouté. (10 mars 1846 - 2 J 350).

■ Meuniers à Mont

- 1841-61 : Pierre Joseph
- 1846 : Martin Cazollet
- 1861-96 : Alexandre Joseph
- 1861 : Jean Labarthe (meunier domestique)
- 1891-96 : Maurice Larrouy (apprenti meunier chez Joseph)
- 1911-1931 : Adolphe Larroque

Conclusions motivées

Monsieur Sieur Joseph, meunier, demeurant
à Mont, représenté par M. Dufourcq, avoué
contre

Sieur Jean Anglade, propriétaire, domicilié
à Mala dite commune, comparant par M. Gaudens
avoué,

En présence des héritiers Galois, d'Andoges
& des héritiers Dussan.

Attendu que Sieur Joseph possède sur le territoire de
Mont un moulin provenant de l'ancien seigneur & rendu
privé d'Etat.

Attendu que Sieur Anglade prétend que les eaux
refoulées par la hauteur des barrages ou des travaux
d'art qui les conduisent à l'usine, inondent une
de ses prairies & y font des ravages considérables.

Attendu que ce fait est trop absolu.

En effet, dans l'état normal du
cours d'eau, l'adversaire ne reçoit aucun préjudice,
& que, dans les inondations, la prairie serait
couverte par les eaux, alors même que le
moulin de Sieur Joseph n'existerait pas.

Attendu que par son assignation du vingt
janvier 1843, le Sieur Anglade a demandé
une somme de deux cents francs en réparation
du dommage que les eaux du moulin lui auraient
causé pendant les vingt-huit derniers

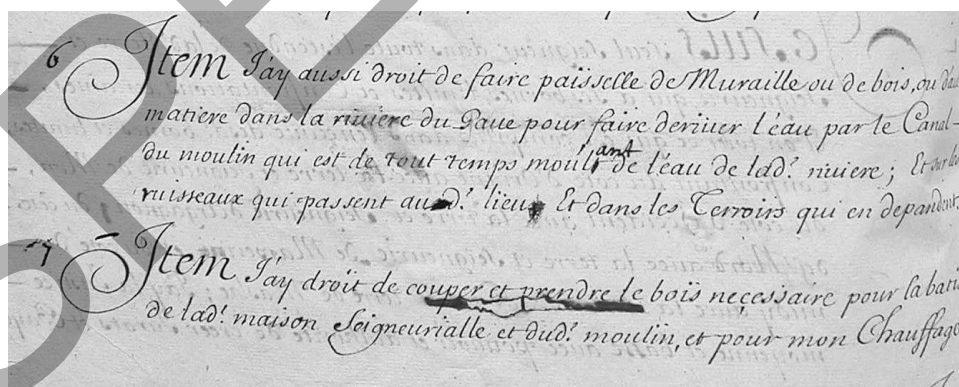


Deux moulins existent encore à Gouze de nos jours, mais ne sont plus en état de moudre.

Celui que le seigneur de Gouze possédait noblement et qui était un moulin banal et un autre qui a été construit près de sa maison seigneuriale, aujourd'hui appelée de Lesparda.

Le moulin banal

Pierre de Peyré le seigneur de Gouze en 1675 dénombre son moulin et semble tenir tout particulièrement aux droits qu'il tient de faire des barrages sur les rivières ou de dévier son canal. On verra que ce droit n'est pas de tout repos et qu'il est source d'ennuis avec les riverains.



Droit de faire paisselle et droit de corvée.

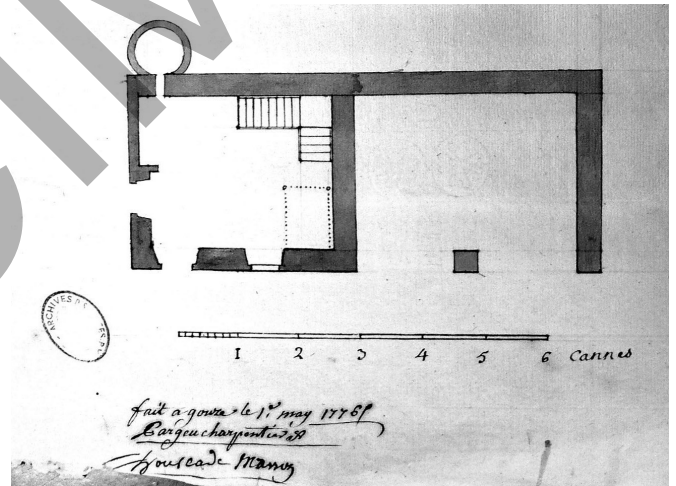
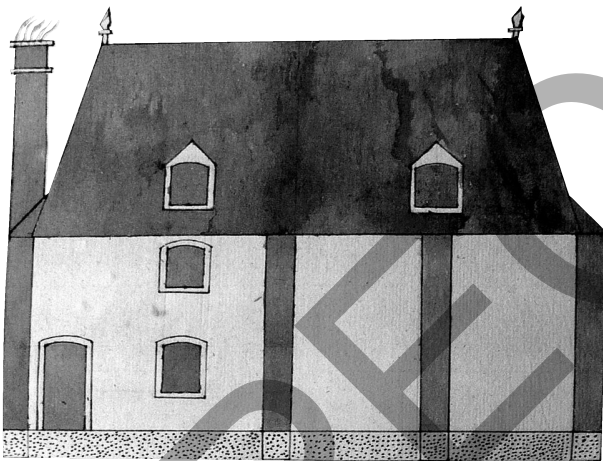
Il était situé à l'ouest du bourg, alimenté à la fois par l'eau de la Geüle et par un canal venant du Gave.

Le plan napoléonien montre un chemin parallèle à ce canal. C'était le chemin du bac pour se rendre à Maslaccq.

En 1776, le seigneur de Gouze a décidé de construire une grange et un pavillon à côté de son moulin, pour y loger les fermiers. Voici, avec le devis descriptif, les plans établis pour cette construction. Comparés à la photo du bâtiment actuel, on voit qu'ils ont été respectés.

Devis Estimatif des matériaux qui font pour construire un pavillon
 et une grange que monsieur de Gouze a résolu faire bâti dans son
 moulin du gave au d. lieu de gouze le tout dans un même corps qui
 doit avoir trente et six coudées de longueur et dix de largeur sur le dedans
 conservant la charpente sans aucune sorte de boisage ferrures et
 tuiles pour la couverture et mains de mètres laquelle batisse sera de
 la hauteur de vingt piens de puis le sol jusques au haut des murs ou il y
 aura un planche à la hauteur de douze piens de la longueur de toute la
 batisse qui sera travaillée de l'un côté à l'autre joint et assemblée à
 l'ordinaire et un degré pour y monter et descendre qui sera placé vis à vis
 de la porte maîtresse du d. pavillon et toutes les portes et fenestras qui sont
 portés par le plan pour les fermer avec les serrures nécessaires
 fait deux poutres pour la grange de douze coudées de longueur
 chacun six pouces d'un côté et huit de l'autre en quarré de bois de
 fait six tirants de douze coudées de longueur

Devis moulin de Gouze.



Plans moulin de Gouze.



Moulin de Gouze.

Le moulin de Lesparda

Ce moulin n'est pas dénombré par le seigneur Pierre de Peyré en 1676. Mais, son existence au 18^{ème} siècle est prouvée, sans ambiguïté par la carte de Cassini. Au 19^{ème} siècle le plan cadastral permet de voir que le canal d'alimentation prenait à la fois les eaux de la Geüle et de l'Henx après que ces ruisseaux aient alimenté respectivement les moulins d'Arance et de Mont.

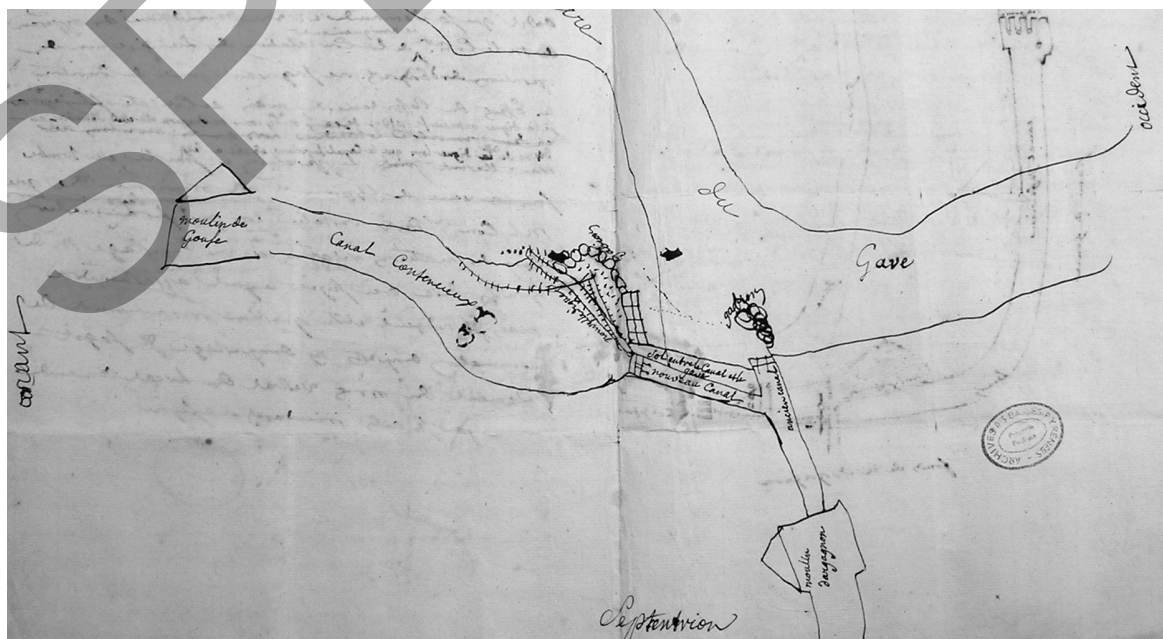
Aujourd'hui les canaux sont bouchés on peut encore apercevoir l'arche du boucau



Moulin de Lesparda.

! Procès entre le seigneur d'Argagnon et le seigneur de Gouze

Le moulin du seigneur d'Argagnon avait été bâti à la suite de celui de Gouze, sur le même canal. En 1778, le meunier au moulin de Gouze qui vient d'être équipé de deux meules supplémentaires, prétend ne plus pouvoir travailler avec ces quatre meules. Il prétend que son moulin subit un engorgement à cause, selon lui des modifications apportées au canal par le sieur d'Argagnon. Les modifications en question, auraient été faites depuis 1771. Expertises, procès, conciliation l'affaire a duré et fait couler beaucoup d'encre si l'on s'en réfère aux nombres de pages conservées à propos de ce litige, sans toutefois que l'on en connaisse l'issue..... (1J 183/9)



Croquis contentieux canal.

Mémoire de M. de Castéra Seigneur d'Angagnon
 Contre
 M. de Gouze Comte honoraire au Parlement.

M. de Castéra possède un moulin banal dans le dit ruisseau, et il se sert
 de l'eau, qui vient du moulin de M. de Gouze.

Vers 1778 M. de Castéra fut faire un muniment avec des
 pièces, et des facines pour contenir l'eau dans le canal, il
 subitta dans le même état jusqu'à 1778: que le meunier de
 M. de Gouze prétendit, que cette prise d'eau faisoit rebouler
 l'eau, et engorgoit le moulin de ce Seigneur.

Les deux propriétaires convinrent d'Expert pour faire
 vérifier le fait; on assembla deux meuniers qui tomberent en
 partage, et six autres voix que l'on prit successivement, y
 compris le nommé Saegui, les trois se réunirent, pour
 décider que la nasse ne causoit aucun préjudice au moulin
 de M. de Gouze, et que l'engorgement devoit provenir
 d'ailleurs. Sixième témoin de l'ingénieur de M. de Gouze.

Ce Seigneur desiroit néanmoins que la nasse fut bainée
 M. de Castéra ne voulant rien négliger pour bien vivre avec lui
 lui donna cette satisfaction, et le matin du 3. Septembre 1778 la
 nasse fut bainée. Il n'en trouva point.

L'après-midi M. de Gouze, ignorant sans doute qu'on
 lui avoit déjà donné satisfaction; fit signer un acte pour
 se plaindre du dommage qu'il recevoit, il déclara que son
 moulin ne pouvoit travailler, il somma de bainee la
 nasse, et protesta de se pourvoir en Justice, dans le cas
 d'un plus long retardement.

On avoit déjà rempli, et l'on crut n'avoir rien à

Litige Castera contre Gouze.

1 Autre litige lié au canal du moulin de Gouze (vers 1848)

Le sieur Hitou dont le champ a été plusieurs fois abîmé par le débordement du nouveau canal que le sieur de Peyré de Gouze à fait creuser, fait l'inventaire des griefs qu'il a contre son ex seigneur : champ inondé et récolte abîmée, champ envahi par les graviers charriés par les débordements. Débordements qu'il ne subissait pas par l'ancien canal.

De plus il se plaint d'avoir été obligé quatre ou cinq ans auparavant, par ledit Peyré de réparer le chemin qui mène aux saligues et qui avait été abîmé par la crue. Ayant envoyé un domestique pour accomplir cette corvée, le pont du canal céda sous le poids du chargement. Charrette, domestique et bœufs furent projetés au fond de ce canal (de la hauteur de 12 pams !) avec le chargement de gravier. Ce lui fut une grande perte puisque les bœufs blessés durent être abattus et la charrette cassée. Mais en plus le sieur de Peyré l'obligeât de fournir les poutres (dont l'une était de 24 pams de long) pour raccommoder le pont. (2 J 322)

Réparations au moulin (1767-1770)

Vers 1767, le moulin de Gouze avait eu besoin de réparations. Le montant total des dépenses, s'éleva à 784 livres.



Etat Des dépenses
Moulin de Gouze pour les réparations

- 1.° achette à Roux de Marcey pour
sabbliers pour vingt une livre cy.
 - 2.° Plus achette au chin de Flavanne
Crente neuf Coudees de Chemons à —
 - 2.° 68 la foudée cy 29"
 - 3.° Plus achette à Leonard Varance cent
Cinquante quatre Coudees de Chemons
à 2.° 38 cy 17
 - 4.° Plus au forgeron de Sabadet payé
d'un qui^{ce} du 23 avril 1767. Cottee
de lettre A cy 12
 - 5.° pour quittance du 25. avril 1767. Cottee
de lettre B. payé à Courtet Tullier cy 30"
 - 6.° pour autre qui^{ce} de folom Tullier
du 26 dudit Cottee de lettre C. cy 8"
 - 7.° pour quittance du 27. dudit. payé à
mouquiné de Biron trois livres dix sols
la. qui^{ce} Cottee de lettre D. cy 36"
 - 8.° pour autre qui^{ce} du 28. dudit Cottee
de lettre E. payé à la foudane cy 11"
 - 9.° pour autre qui^{ce} du 30 dudit Cottee
de lettre F. payé à Chardue. cy 22"
 - 10.° pour autre du 2.° may Cottee de lettre
G. payé à la rause marcey. cy 2.° 5"
138. 17

Réparations au moulin de Gouze.